**De :** jacqueline Cornette [mailto:jacqueline.cornette@wanadoo.fr]
**Envoyé :** vendredi 13 janvier 2012 23:48
**À :** MAIRIE DE CHASSORS
**Objet :** Questions diverses pour la réunion de conseil du 18 janvier 2012
**Importance :** Haute

Madame le Maire,

Lors de la réunion du 18 janvier prochain, je souhaite évoquer les questions suivantes :

1. Il avait été prévu il y a déjà plusieurs mois de repeindre la porte de l’église. Où en est le projet ? Par ailleurs, serait-il possible de faire effectuer un devis pour la fabrication d’une porte, à titre d’information ? En effet, cette porte a été très mal réparée, avec peu de goût, avec des bois d’essences différentes et donne plus  l’aspect d’une entrée « d’*échoppe marocaine* » que d’une église. Elle mériterait de retrouver son aspect initial, c'est-à-dire couleur bois.
2. J’ai pu constater que la porte du cimetière avait été réparé,  les déchets au sol enlevés et l’emplacement parfaitement nettoyé et je vous en remercie. Ma proposition d’y mettre une poubelle a-t-elle été retenue ?
3. Qu’en est-il du camion garé depuis des mois sur le chemin communal ? Une remorque est venue s’ajouter sur le terrain de la commune. Vous deviez faire intervenir la gendarmerie. Qu’en est-il ? Le garde champêtre ou le maire ne peut il pas user de ses pouvoirs de police pour faire enlever le véhicule ?
4. Lors de la réunion de novembre,  j’avais  informé le conseil que les eaux pluviales provenant de la RD15 s’écoulaient dans la propriété de M. Faganas depuis que la route avait été rehaussée? Ne pourrait-on profiter des travaux effectués actuellement à cet endroit pour solutionner le problème ?
5. Depuis le début du mandat, la Commission communale des Impôts directs ne semble pas avoir été réunie une seule fois. Pourrait-on savoir quelles en sont les raisons ?  J’attire l’attention de l’ensemble des membres du conseil municipal sur l’utilité de cette commission qui, pour les collectivités locales, est un enjeu important car elle dispose d’un réel pouvoir de regard sur les bases servant à l’établissement des impôts locaux et permet aussi une meilleure équité fiscale au sein de la collectivité.

Jacqueline CORNETTE
Conseillère municipale